

Imbranville, des vacances pour tous !

Madame, Monsieur,

Le manoir d'Imbranville situé à Gatteville-Le-Phare dans le Val de Saire est le centre de vacances de la ville d'Equeurdreville-Hainneville depuis 1953. Il accueille chaque été une cinquantaine d'enfants âgés de 7 à 13 ans, encadrés par une équipe qualifiée.

Ce lieu permet au plus grand nombre de vivre une expérience de collectivité et d'autonomie dans un cadre privilégié : le Manoir d'Imbranville.

Afin de rendre accessible à tout le séjour, nous vous indiquons les principales aides financières mobilisables pour financer le séjour :

Un tarifs adaptés :

L'éducation et le temps de enfants constituent une priorité de la municipalité. A cet effet, la Mairie d'Equeurdreville met en place une grille tarifaire privilégiée pour les Equeurdrevillais. Ce tarif prend en compte le niveau de revenus du foyer.

N'hésitez pas à contacter le service enfance à la mairie pour en savoir plus.

Les « bons CAF » :

La Caisse d'allocation familiale attribue, sous condition de ressources, des aides au loisirs facilitant le départ en vacances (entre 152 et 456€ part enfant pour les foyers ayant un quotient familial inférieur à 700). Lors de l'inscription, en présentant les bons CAF, vous ne réglez que la différence.

Les Comités d'Entreprise ou la MSA :

La Mutualité Sociale Agricole (pour les personnes qui en relèvent) et certains comités d'entreprise proposent des prises en charges totales ou partielles des départs en vacances des enfants.

Le prochain séjour aura lieu du 11 au 29 juillet 2015.

Conseils et Information : Rendez vous en mairie (service enfance) / Coloimbranville@gmail.com / www.colo-imbranville.fr

Inscriptions en mairie (service enfance-éducation), place H. Mars, 50120 Equeurdreville-Hainneville aux horaires suivants : 8h30-12h et 13h30-17h.

Pièces à fournir : Livret de famille, justificatif de domicile, copie des vaccinations du carnet de santé et avis d'imposition 2014 du foyer fiscal (sauf pour les bénéficiaires des aides aux vacances enfants de la CAF qui fourniront leur attestation de droits au dispositif VACAF).

